



## Vol de scooter / prélèvement mensuel refusé le mois précédent

Par **sarahvole**, le **20/06/2014** à **18:40**

Bonsoir,

Mon fils vient de me prévenir que son scooter venait d'être volé.

Il a contacté son assurance mais on lui a répondu que puisque la mensualité de mai n'avait pas été honorée, ils ne pouvaient pas prendre en compte le vol.

Ma question est la suivante : il peut faire quoi ?? il paye quand même depuis 10 mois son assurance, alors je trouve particulièrement inacceptable qu'on lui refuse la prise en charge. Merci de votre réponse.

Cordialement

Sarah

Par **chaber**, le **20/06/2014** à **18:57**

bonjour

lors d'un impayé l'assureur envoie une LR de mise en demeure.

Pendant 30 j à compter de la date d'envoi, les garanties restent acquises. Pendant les 10j suivants le contrat est suspendu. A l'issue de ce délai le contrat est résilié mais les primes impayées restent dues. (code des assurances) Revoir les conditions générales

[citation]il paye quand même depuis 10 mois son assurance, alors je trouve particulièrement inacceptable qu'on lui refuse la prise en charge[/citation]Si les dates sont bien respectées et délais ci-dessus ce n'est pas inacceptable de subir le code des assurances que votre fils a

accepté en signant le contrat.

Par **sarahvole**, le **20/06/2014** à **18:59**

Ok, merci pour votre réactivité et la clarté de votre réponse.  
Cordialement